



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU SAMEDI 28 JANVIER 2023

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA REGION BRETAGNE

Remarques liminaires	4
Introduction.....	4
Programme 301 > Langues de Bretagne	4
Programme 302 > Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles et Programme 303 > Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	6
Programme 304 > Inventaire et valorisation du patrimoine	6
Programme 305 >Tourisme	7
Programme 306 > Canaux de Bretagne	8
Programme 307 > Sport	9



Session du samedi 28 janvier 2023

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur « Le Budget Primitif 2023 de la Région Bretagne »

Mission III du Budget Primitif 2023 du Conseil régional : « Qualité de vie et rayonnement »

Remarques liminaires

La nouvelle équipe du Conseil Culturel de Bretagne prend connaissance avec intérêt du Budget Primitif 2023 et souhaite émettre quelques remarques au regard des éléments qui lui sont fournis.

Afin de mieux appréhender l'étude de ce budget et d'émettre un avis plus pertinent, les membres du Conseil culturel souhaitent bénéficier à l'avenir :

- d'un délai plus important entre la réception du budget et la rédaction d'un avis le concernant ;
- d'une présentation et d'explications détaillées par une ou des personnes qualifiées ;
- d'un tableau comparatif (BP et CA) pluriannuel (3 ans) permettant une analyse plus fine.

Introduction

Le Conseil culturel accueille favorablement l'attention une nouvelle fois portée au secteur de la culture, le budget lui étant consacré étant en hausse dans un contexte budgétaire régional plus que contraint. Il formule néanmoins quelques commentaires et recommandations sur chacun des programmes en particulier.

Programme 301 > Langues de Bretagne

<p>8 594 000 € soit + 100 000 € par rapport à 2022 Langue galloise : 750 000 € soit 0,22 € / habitant Langue bretonne : 7 844 000 € soit 2,30 € / habitant</p>

Le Conseil culturel s'interroge en premier lieu sur le changement de nomenclature subi par le programme « Langues de Bretagne » et la raison pour laquelle la politique linguistique a été associée au programme « Qualité de vie et rayonnement ». Par ailleurs, il regrette de ne pas avoir été consulté lors de la session de décembre 2022.

En ce qui concerne le Budget Primitif 2023, le Conseil culturel note que, s'il comporte une augmentation de 100 000 € par rapport à celui de 2022, cette augmentation s'avère être en trompe-l'œil si l'on prend en compte certains éléments intervenus en cours d'année.

Pour ce qui est de la langue bretonne, une décision modificative du budget avait en effet été votée par le Conseil régional en octobre 2022, augmentant la section « fonctionnement » de 177 000 €. Le budget 2023 du programme 301 est donc en réalité en baisse de 77 000 € par rapport à l'exercice précédent, loin des engagements de sanctuarisation.

Le budget 2022 modifié avait notamment permis le financement de nouvelles Tiez ar Vro, qui s'était traduit par le maintien de postes visant à développer la langue bretonne, en cohérence avec les orientations du Conseil régional. L'an passé, le Conseil culturel avait salué cette évolution du budget, à la condition que ces moyens soient pérennisés et qu'un cap confirmant cette évolution soit maintenu. Il constate aujourd'hui que ce n'est pas le cas, et que la régression du budget 2023 risque de mettre des structures en danger et de compromettre la réalisation de projets nécessaires. Il note par ailleurs une inadéquation de ce budget avec la nouvelle Convention spécifique, qui engage la capacité d'initiative des structures associatives afin d'atteindre les objectifs fixés.

Concernant la langue galloise, le Conseil culturel questionne les possibilités de mettre en œuvre les actions envisagées en lien avec la Convention spécifique, au regard d'un budget bien modeste pour qui parle de sauvegarde, voire de développement, d'une langue en danger. Les initiatives positives, telles que le Comité de la langue galloise, ne suffiront pas si les moyens donnés aux acteurs de terrain ne permettent pas le recrutement de personnels qualifiés indispensables au plan de développement porté notamment par l'Institut de la langue galloise. C'est avec satisfaction cependant que le Conseil voit arriver pour 2023 une campagne de communication, à l'instar de celle engagée pour la langue bretonne. Cette campagne paraît aujourd'hui indispensable, au regard des résultats de l'enquête sociolinguistique de 2018, tout comme les actions menées sur de nouveaux supports de communication, tel Galoweb, ou le doublage de courts et longs métrages par l'association Dizale.

De manière générale, la diminution du budget 2023 par rapport au budget modifié de 2022 interroge fortement sur la volonté et la capacité de la Région à déployer le plan d'envergure requis en faveur des langues de Bretagne.

La sauvegarde de ces langues relève aujourd'hui de l'urgence et attendre des jours meilleurs ne permettra pas de les maintenir. Des actions concrètes doivent être engagées pour développer leur transmission et pour favoriser leur présence dans tous les secteurs culturels (édition, audiovisuel, théâtre, chant sous ses diverses formes) ainsi que dans la signalisation routière, qui devra être bilingue ou trilingue. La présence de nos deux langues de Bretagne dans la vie de tous les jours doit en effet être un enjeu majeur car c'est ainsi que résonne tout le travail d'apprentissage qui est mené dans le secteur de la petite enfance, au sein des établissements scolaires et des organismes d'enseignement pour adultes.

Ces actions ne pourront être mises en œuvre que si une politique budgétaire ad hoc voit le jour. La stagnation du budget ne suffira pas à la survie et au redéploiement de nos langues. Le Conseil culturel souhaite par conséquent que soit ajusté le budget 2023 consacré aux langues de Bretagne afin qu'il reste dans une dynamique de hausse nécessaire, considérant l'ensemble du budget 2022 d'une part, et l'inflation d'autre part.

Programme 302 > *Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles*
et Programme 303 > *Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles*

Le Conseil culturel note avec satisfaction l'ambition du Budget Primitif 2023 de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et d'encourager la participation des habitants à la vie culturelle.

Il partage cependant l'inquiétude des structures culturelles quant à leur pérennité financière en cette période de forte inflation, marquée par une augmentation des charges et des obligations. Le simple maintien des financements ne leur permettra pas d'y faire face et ils souhaitent être accompagnés, notamment dans leurs initiatives en termes de pratiques écoresponsables et de transition énergétique.

Le Conseil culturel sera par ailleurs attentif à ce que la Région ne reproduise pas un schéma centralisateur favorisant les grandes villes de Bretagne, et demande que la répartition des financements permette de compenser les inégalités territoriales. Il veillera à ce qu'un équilibre soit trouvé entre centres urbains et zones de plus faible densité, ainsi qu'entre grands équipements et actions de terrain. Les territoires a priori plus éloignés de l'offre culturelle ne sauraient être les oubliés de la politique régionale et il est impératif de prendre en compte les spécificités de chacun d'entre eux, dans un souci d'équité.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, le Conseil culturel attire l'attention sur la négociation de la prochaine convention triennale (2023/2025) avec le CNC (Centre national du cinéma). Il souhaite que soit maintenu le ratio de financement de 1 € par le CNC pour 2 € de la Région. Il souligne par ailleurs que les postes de médiateurs du cinéma qui doivent être créés dans les territoires le soient grâce à de nouvelles lignes budgétaires et non au détriment d'autres financements.

De la même façon, dans le cadre de la négociation de la prochaine convention avec le CNL (Centre national du livre), le Conseil culturel indique qu'il conviendra de veiller à ce que le développement des résidences d'autrices et d'auteurs donne lieu à de nouveaux financements.

Le Conseil se réjouit par ailleurs de la volonté de réhabiliter la place des femmes dans la littérature comme dans l'histoire et de valoriser le matrimoine, notamment littéraire.

Il rappelle enfin que 2023 est l'année du centenaire de la création du mouvement artistique des Seiz Breur, et émet le souhait qu'une attention particulière soit portée aux actions menées pour célébrer cet événement.

Programme 304 > *Inventaire et valorisation du patrimoine*

Ce programme relève d'une compétence déjà ancienne du Conseil régional, qui possède dans ce domaine une expertise réelle.

Le Conseil culturel approuve de manière générale les axes de la politique présentée. Il apprécie particulièrement la volonté de maintenir la production des connaissances et de soutenir des actions en faveur de la transmission aux futures générations. La transversalité entre transition

et transmission lui paraît pertinente. Il salue également la volonté de mobiliser les Bretonnes et les Bretons, qui sont les premiers publics visés.

Cela étant, le Conseil culturel considère qu'il est parfois difficile de comprendre le cheminement et la mise en œuvre des actions du programme 304 sur le territoire. Il s'interroge sur la traduction concrète de cette politique, qui manque de mode d'emploi pour les collectivités, en particulier en ce qui concerne l'aide à la décision, les outils de sensibilisation et l'accompagnement des élus locaux. Il souligne par ailleurs que la valorisation du patrimoine au service du développement local mérite une coordination territoriale volontaire avec l'ensemble des partenaires.

Le Conseil culturel se félicite de la création de l'application GLAD, qui contribuera à un meilleur recensement du patrimoine de la Bretagne historique. Il existe en effet beaucoup de travaux de recherche, d'images, etc., mais ils sont souvent méconnus. Les membres du Conseil sont en outre sensibles à la démarche collaborative de l'outil, qui pourra permettre aux citoyens de la région de se réapproprier leur patrimoine.

Sont approuvés également les nouveaux appels à projets de 2023 autour des héritages militaires et de l'histoire toilière de Bretagne, qui permettront d'amplifier les connaissances et d'encourager la valorisation de ces patrimoines bretons singuliers.

L'on note enfin l'apparition d'une nouvelle approche, qui articule patrimoine littoral et maritime, d'une part, et enjeux climatiques, sociétaux et environnementaux d'autre part. Cette orientation est certes cohérente avec la marque du territoire fondée en partie sur la maritimité, mais le Conseil insiste cependant pour que l'inscription et la préservation du patrimoine naturel breton soit prise en compte dans sa globalité, c'est-à-dire autant en Argoat qu'en Armor. Ce patrimoine naturel doit en règle générale faire l'objet d'une plus grande attention, voire d'une plus grande vigilance, de la part du Conseil régional.

Concernant le patrimoine culturel immatériel (PCI), le Conseil culturel salue le travail précédemment mené. Il estime cependant que l'action de la Région dans certains secteurs du PCI est insuffisante et rappelle que, selon la Déclaration de l'ONU sur les droits des minorités de 1992, chaque peuple doit pouvoir jouir de sa propre culture, y compris par la connaissance de ses traditions, de sa langue et de son histoire.

Sur ce dernier plan en particulier, le Conseil culturel relève que la Région ne prévoit aucune ligne budgétaire spécifique pour l'enseignement et la valorisation de l'histoire de Bretagne, qui est pourtant une part fondamentale de notre patrimoine. Cet apprentissage serait bénéfique pour tous, il permettrait une meilleure connaissance de la Région par ses habitants, qu'ils soient d'origine ou nouveaux arrivants, et serait un grand atout pour le développement du tourisme culturel. Le Conseil souhaite par conséquent qu'à l'avenir une ligne budgétaire soit consacrée au soutien à l'enseignement de l'histoire de la Bretagne, du primaire à l'université.

Programme 305 > *Tourisme*

Le nouveau contrat pluriannuel des 10 Destinations est l'axe fort du programme 2023. Le Conseil culturel regrette le manque de recul sur ce point et estime que, en l'état, il est difficile de bien appréhender les enjeux de ce nouveau dispositif, qui engage les opérateurs sur trois

ans. La commission en charge du tourisme alerte également sur l'accueil différent fait au projet selon les acteurs des territoires, et s'interroge sur la cohésion de sa mise en œuvre.

Concernant les budgets alloués, le Conseil déplore une clé de répartition entre l'investissement et le fonctionnement qui défavorise le fonctionnement et ne précise rien sur les montants alloués à l'ingénierie, alors même que les destinations en ont grand besoin. Compte tenu des différences d'organisation entre celles-ci, les budgets risquent de conduire à des arbitrages consensuels qui s'apparenteraient à un saupoudrage.

A l'examen des bordereaux, les règles de péréquation entre les territoires révèlent par ailleurs des disparités importantes. Si les membres du Conseil comprennent les raisons d'un développement différencié, ils soulignent que les montants alloués à certains territoires risquent de ne pas être consommés en totalité. Ils souhaitent donc que, le cas échéant, il soit possible de réaffecter ces crédits à des projets concernant d'autres Destinations, qui n'auraient pu être initialement retenues faute d'enveloppe suffisante.

Enfin, il semble primordial dans ce programme conjuguant territoires maritimes et territoires liquides (canaux de Bretagne) de mettre en œuvre une coordination entre les différents acteurs.

Programme 306 > Canaux de Bretagne

Le Conseil culturel salue le travail mené sur le développement et le réaménagement des voies navigables entre Nantes et Brest. Ce projet incarne toute la transversalité de la commission 3 (Patrimoine, sports, tourisme), car il concerne tant le tourisme que la valorisation patrimoniale ou l'histoire commune avec la Loire Atlantique.

Le programme s'inscrit par ailleurs dans la continuité des années précédentes, avec un accent mis sur la protection de la biodiversité des abords des canaux et sur la nécessaire restauration des ouvrages hydrauliques. Le Conseil culturel se rapporte par conséquent à l'avis émis en 2022, qui semble toujours d'actualité :

[...] Le Conseil culturel de Bretagne prend acte que, pour la seconde année consécutive les budgets prévus pour ce programme augmentent de façon substantielle afin de poursuivre la politique de remise en état, de sécurisation et d'aménagement des infrastructures des voies navigables bretonnes dont les canaux de Nantes à Brest et d'Ille-et-Rance.

L'utilisation de nos voies navigables est en effet un facteur de développement touristique certain, pour le Centre Bretagne bien entendu, mais également pour l'ensemble des territoires limitrophes. Le Conseil culturel souhaite un soutien renforcé aux porteurs de projets de parcours thématiques d'itinérance culturelle et patrimoniale et aux acteurs réalisant des animations (fêtes, expositions) ainsi qu'aux projets de découverte des patrimoines dans le cadre de navigations.

Les sports, les usages nautiques liés aux canaux sont de première importance, mais il nous semble nécessaire de prendre en compte les activités culturelles de proximité qui permettent de mieux appréhender les paysages traversés, les villes visitées ; activités culturelles proposées par le secteur associatif. Une coopération développée dans ces deux domaines

entre les Canaux de Bretagne et l'association Escales fluviales de Bretagne, ne peut que favoriser cette interaction des thématiques.

Nous rappelons que pour le Conseil culturel de Bretagne, le Canal de Nantes à Brest, voie navigable par excellence, est aussi un lien fort avec le département de Loire-Atlantique et que la collaboration entre le Conseil régional de Bretagne et ce département est primordiale. [...]

Programme 307 > Sport

Le contexte de la préparation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP Paris 2024) implique un investissement particulier dès 2023. Les grandes orientations du programme et du budget visent à soutenir les sports de haut niveau et les disciplines phares, avec un accompagnement particulier aux fédérations d'accès à l'excellence.

Les membres du Conseil culturel notent que l'accompagnement prévu par la Région en direction des nouvelles pratiques et des nouveaux acteurs du sport n'apparaît pas clairement dans le budget 2023. Ils ne remettent pas en question l'excellence et l'olympisme, mais ils attirent l'attention sur le fait que les pratiques tous publics nécessitent également des moyens, d'autant que le Conseil régional compte sur cet événement majeur pour mobiliser autour du thème « sport, santé, bien-être », et ainsi encourager l'ensemble de la population aux pratiques sportives.

Plusieurs questions concernent en particulier les sports traditionnels bretons : comment accompagner financièrement leurs pratiquants ? Pourrait-on envisager que ces sports soient enseignés dans les écoles élémentaires ? Le cas échéant, comment faire pour accompagner les communes qui auraient en charge cet enseignement ?

Le Conseil culturel souligne que ces pratiques sportives existent grâce aux efforts d'associations et de bénévoles et ne doivent pas être négligées. Elles représentent, par ailleurs, un patrimoine culturel dont la pérennité ne semble pas acquise.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 59

Voix pour : 59

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel